République Française
Département Mayenne
Commune de Grez-En-Bouère

Compte rendu de Conseil Municipal
Séance du 7 Janvier 2019

Nombre

de Membres en exercice 15

de Présents 10

de Votants 11

Date de la convocation : le 02 janvier 2019

L'an deux mil dix-neuf, le sept janvier, à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué s'est réuni en assemblée ordinaire au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Grez-en-Bouère, sous la présidence de Monsieur Jean-François LASSALLE, Maire.

Présents : Mme Evelyne PERTHUÉ, M. Dominique LUCAS, Mme Eliane PANNIER, M. Jean-Pierre FOUCHER (Adjoints au Maire), M. Jérôme BESNIER, Mme Sophie LEFAUCHEUX, M. Yann OLLIER, M. Michel FOUCHER, et M. Marc CHAIGNON.

Excusée avec pouvoir : Mme Josiane ROBIN, pouvoir donné à M. Jean-François LASSALLE

Excusés : Mme Aurore LUCAS, M. Willy PIPELIER, Mme Sandrine BABIN, Mme Julie LEJEUNE

Secrétaire de séance : M. Jérôme BESNIER

Approbation du dernier procès-verbal

Monsieur le Maire fait procéder au vote du procès-verbal.

Monsieur Marc CHAIGNON fait part de plusieurs remarques.
Il souhaite, tout d'abord, revenir sur la composition de la commission de contrôle mise en place dans le cadre de la réforme de la gestion des listes électorales. Il précise que ce n'est pas Madame Julie Lejeune qui est nommée en tant que membre mais lui-même puisqu'il s'est proposé. Monsieur le Maire explique que la nomination se fait normalement dans l'ordre du tableau. Monsieur Marc CHAIGNON précise que Madame Julie LEJEUNE était absente lors de la dernière réunion de Conseil Municipal. Monsieur le Maire propose donc de rectifier la composition de la commission de contrôle et de nommer Monsieur Marc CHAIGNON à la place de Madame Julie LEJEUNE.

Ensuite, Monsieur Marc CHAIGNON fait remarquer qu'il y a une erreur entre le procès-verbal et le compte-rendu qui est affiché concernant le nombre de votants pour la délibération sur la cession du chemin jouxtant la Perrine. En effet, sur le compte-rendu d'affichage, il est noté « à l'unanimité » alors que sur le procès-verbal, il est noté « 9 voix POUR et 3 voix CONTRE ». Monsieur le Maire explique que c'est une erreur et que la correction va être réalisée sur le compte-rendu d'affichage « 9 voix POUR et 3 voix CONTRE ».

Pour terminer, Monsieur Marc CHAIGNON précise que dans le cadre d'un vote qui va être sujet à enquête publique, il est important d'avoir les arguments, les détails des débats et non une phrase comme « les conseillers débattent ».

Monsieur le Maire répond que, pour les arguments, le mail de Monsieur Michel FOUCHER a été joint au procès-verbal.
Monsieur Marc CHAIGNON précise qu'il avait développé deux ou trois arguments qui n'apparaissaient pas dans le mail de Monsieur Michel FOUCHER. Il souhaite que soit ajoutée sa proposition de garder la propriété du chemin jouxtant La Perrine et de réaliser une convention d'usage et d'entretien sur un temps délimité pour permettre à la commune de garder une maîtrise foncière à long terme. Il ajoute que la commune doit garder cette maîtrise foncière sur l'ensemble de la commune. Il donne un exemple assez simple : Bellebranche à Saint-Brice. Il explique que si la commune de Saint-Brice avait vendu ses chemins à l'agriculteur qui voulait vendre ses terres à Pigeon ou Lafarge, la commune de Saint-Brice n'aurait pas été consultée en tant que partie prenante de l'affaire, et aujourd'hui, il y aurait une carrière de pierre dans Bellebranche.

VOTANTS : 9
POUR : 9
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Délibération n°2019-01-01 : Adhésion à Mayenne Ingénierie

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité et compte tenu de l'intérêt pour la commune de Grez-en-Bouère à adhérer à un tel organisme d'assistance :

-APPROUVE les statuts de l'Établissement public administratif dénommé *Mayenne ingénierie* annexés à la présente délibération ;
- **DÉCIDE** en conséquence de l'adhésion de notre commune de Grez-en-Bouère à *Mayenne Ingénierie* à compter du 07 Janvier 2019 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à mener l'ensemble des démarches en vue de formaliser l'adhésion ;
- **S'ENGAGE** à verser à *Mayenne Ingénierie* une participation dont le montant annuel a été fixé lors du Conseil d'administration du 11 septembre 2017 ;
- **DÉSIGNE** comme représentant de notre Commune de Grez-en-Bouère, Monsieur le Maire et comme suppléant Monsieur Dominique LUCAS ;

Délibération n°2019-01-02 : Prise en charge financière d'un élève scolarisé en ULIS à l'école Notre-Dame de Meslay du Maine

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :
- **DECIDE** de participer aux dépenses scolaires pour cet élève, scolarisé à l'école Notre-Dame à Meslay du Maine, en ULIS, pour un montant total de 394,00 €. Ce montant sera versé à l'UDOGEC.

Délibération n°2019-01-03 : Avenant n°3 à la convention d'utilisation des équipements sportifs communaux et intercommunaux par les collèges

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :
- **ACCEPTE** les tarifs horaires suivants applicables à compter de l'année scolaire 2019/2020 :
  - Stade simple ou plateau d'évolution extérieur : 4,64 € / heure
  - Grande salle avec chauffage : 10,29 € / heure
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°3 à la convention d'utilisation des équipements sportifs communaux et intercommunaux par les Collèges.

Délibération n°2019-01-04 : Ouverture de crédits d'investissement avant le vote du budget ALSH

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de procéder à l'ouverture anticipée des crédits suivants en section d'investissement :

- Article 2188 : 500 €

- **DÉCIDE** que ces crédits seront inscrits au budget primitif 2019 du Centre de Loisirs.

Délibération n°2019-01-05 : Nomination de 2 agents recenseurs pour le recensement de la population

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de nommer Madame BIET Valérie et Monsieur GRIGNARD Michel en tant qu'agents recenseurs pour le recensement de la population qui se déroulera du 17 janvier au 16 février 2019.

Vu pour être affiché le 14 JAN. 2019

Le Maire, Jean-François LASSALLE